

Département de l'Isère

Commune de Tignieu-Jamezieu

Plan local d'urbanisme

**Déclaration de projet relative au renouvellement et à
l'extension de la carrière de Tignieu emportant mise en
compatibilité du PLU**

Règlement graphique

Avant / après

Pièce n°4

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Version issue de la suspension de l'enquête publique décidée par
arrêté en date du 25/05/2023**

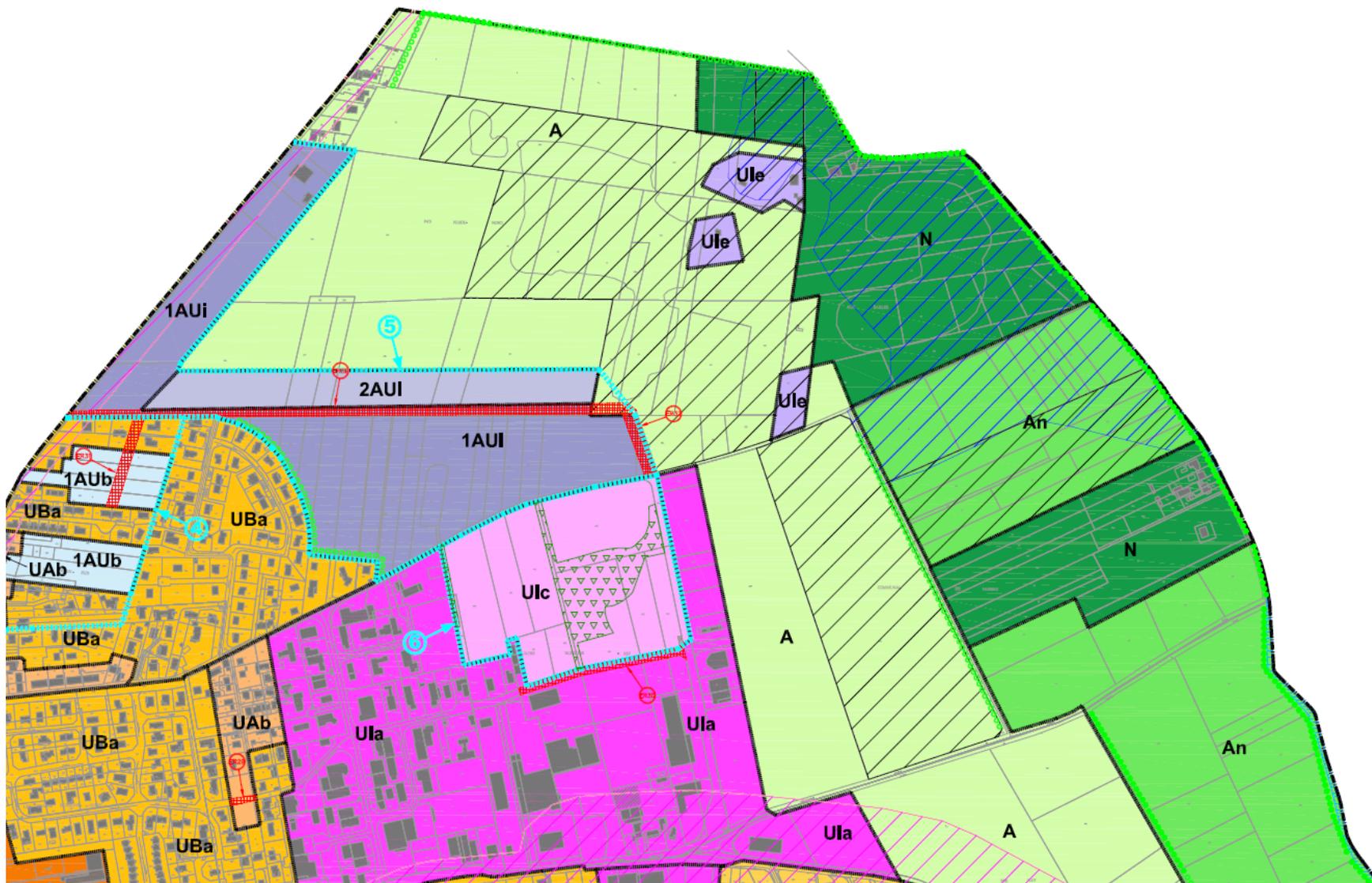
Aucune modification ni aucun ajout n'a été réalisé dans cette pièce du dossier

DEPARTEMENT DE L'ISERE	
Commune de TIGNIEU-JAMEYZIEU	
PLAN LOCAL D'URBANISME	4.1 ZONAGE
	Extrait du plan avant/après mise en compatibilité du PLU avec la déclaration de projet relative au projet de renouvellement et extension de la carrière de Tignieu.

-  Emplacement réservé pour les voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général, espaces verts, continuités écologiques et numéro d'ordre
-  Changement de destination des bâtiments et numéro d'ordre
-  Secteur réservé à l'activité de carrière
-  Protections ou mises en valeur et requalification pour motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Localisation d'éléments de paysage et délimitation de sites et secteurs à protéger pour motif écologique :
-  -zone à enjeu de continuité écologique
-  -zone d'intérêt scientifique ou à enjeu de conservation
-  -zone humide
-  -boisements à protéger
-  -secteur de requalification et de mise en valeur
-  -secteur de pente
- Espaces boisés classés :
-  -boisements à protéger
-  -boisements à créer
-  Principe d'alignement à respecter
-  Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation et numéro d'ordre
-  Secteur soumis par arrêté préfectoral à des prescriptions d'isolement acoustique
-  Sites et sols pollués

<p>Zone UA</p> <p> Secteur UAa Secteur UAape Secteur UAar</p> <p> Secteur UAb : Secteur UAbr</p> <p>Zone UB</p> <p> Secteur UBa Secteur UBapr Secteur UBape Secteur UBAr</p> <p> Secteur UBb Secteur UBbr</p> <p> Secteur UBc Secteur UBcr</p> <p>Zone UI</p> <p> Secteur UIa Secteur UIar</p> <p> Secteur UIb Secteur UIbr</p> <p> Secteur UIc</p> <p> Secteur UId</p> <p> Secteur UIe</p> <p> Secteur UIf</p> <p>Zone 1AU</p> <p> Secteur 1AUa</p> <p> Secteur 1AUb</p> <p> Zone 1AUi</p> <p> Zone 2AU</p> <p> Zone 2AUi</p> <p>Zone A</p> <p> Secteur Apr Secteur Ape</p> <p> Secteur An Secteur Anpr Secteur Anpe</p> <p> Zone N Secteur Npi Secteur Npr Secteur Npe</p> <p> Zone UOAP</p>	<p>Zone urbaine dense à vocation de développement de l'habitat</p> <p>Secteur de centralité urbaine Situation en périmètre de protection éloignée de captage d'eau potable Zone sans enfouissement et sans cave</p> <p>Secteur bâti dense de ville ou de village Zone sans enfouissement et sans cave</p> <p>Zone urbaine à dominante pavillonnaire à vocation de développement de l'habitat</p> <p>Secteur à dominante pavillonnaire dense dans le village et dans la plaine Situation en périmètre de protection rapprochée de captage d'eau potable Situation en périmètre de protection éloignée de captage d'eau potable Zone sans enfouissement et sans cave</p> <p>Secteur à dominante pavillonnaire peu dense en périphérie du village Zone sans enfouissement et sans cave</p> <p>Secteur à dominante pavillonnaire peu dense dans le hameau de Jameyzieu Zone sans enfouissement et sans cave</p> <p>Zone urbaine à vocation d'activités économiques</p> <p>Secteur bâti dense de la ZA des Quatre Buissons Zone sans enfouissement et sans cave</p> <p>Secteur de la zone commerciale Zone sans enfouissement et sans cave</p> <p>Secteur de densification de la ZA des Quatre Buissons</p> <p>Secteur d'activités en périphérie de l'agglomération</p> <p>Secteur bâti lié à l'activité de la carrière</p> <p>Secteur d'activités au sein d'un environnement à dominantes agricole et naturelle</p> <p>Zone à urbaniser</p> <p>Secteur à urbaniser dans le cadre de l'aménagement de l'écoquartier</p> <p>Secteur à urbaniser dans le cadre d'un aménagement d'ensemble</p> <p>Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques</p> <p>Zone à urbaniser dont l'ouverture est subordonnée à une modification ou à une révision du document d'urbanisme</p> <p>Zone à urbaniser à vocation économique dont l'ouverture est subordonnée à une modification ou à une révision du document d'urbanisme</p> <p>Zone agricole Situation en périmètre de protection rapprochée de captage d'eau potable Situation en périmètre de protection éloignée de captage d'eau potable</p> <p>Secteur agricole protégé Situation en périmètre de de protection rapprochée de captage d'eau potable Situation en périmètre de protection éloignée de captage d'eau potable</p> <p>Zone naturelle et forestière situation en périmètre de protection immédiate de captage d'eau potable situation en périmètre de protection rapprochée de captage d'eau potable situation en périmètre de protection éloignée de captage d'eau potable</p> <p>Zone urbaine couverte par une Orientation d'Aménagement et de Programmation, c les conditions d'aménagement et d'équipement ne sont pas définies par le règlement mais par les Orientations d'Aménagement et de Programmation</p>
---	---

..... Limite de zones



DEPARTEMENT DE L'ISERE	
Commune de TIGNIEU-JAMEYZIEU	
PLAN LOCAL D'URBANISME	4.2
	ZONAGE Extrait du plan avant/après mise en compatibilité du PLU avec la déclaration de projet relative au projet de renouvellement et extension de la carrière de Tignieu.

RISQUES :



Inconstructible en dehors des exceptions définies par le règlement
Classe de risque correspondant à l'aléa défini en annexe du Plan local
d'urbanisme :

- RI : aléas faible, moyen et fort d'inondations de plaine
- RC : aléas faible, moyen et fort de crues rapides des rivières
- RI' : aléas forts d'inondations de pied de versant ou remontée de nappe
- RV : aléas moyens et forts de ruissellement sur versant
- RG : aléas moyens et forts de glissement de terrain



Constructible avec prescriptions définies par le règlement
Classe de risque correspondant à l'aléa défini en annexe du Plan local
d'urbanisme :

- Bc1 : aléas faibles de crue rapide des rivières en zone urbanisée
- Bi1 : aléas faibles d'inondations de plaine en zone urbanisée
- Bi'1 : aléas faibles d'inondations de pied de versant ou remontée de nappe
- Bi'2 : aléas moyens d'inondations de pied de versant ou remontée de nappe
- Bi' : aléas faibles et moyens d'inondations de pied de versant ou remontée
de nappe sur relief très hétérogène
- Bv : aléas faibles de ruissellement sur versant
- Bg : aléas faibles de glissement de terrain



DEPARTEMENT DE L'ISERE	
Commune de TIGNIEU-JAMEYZIEU	
PLAN LOCAL D'URBANISME	4.3
	ZONAGE
<p>Extrait du plan avant/après mise en compatibilité du PLU avec la déclaration de projet relative au projet de renouvellement et extension de la carrière de Tignieu.</p>	

- ZONAGE D'ASSAINISSEMENT :
-  Zone 1 : assainissement des eaux usées
 -  Zone 2 : assainissement non collectif des eaux usées
 -  Zone 3 : zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement

